

SYNDICAT DES TRANSPORTS PARISIENS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**ACOMPTE IMAGINE'R SCOLAIRE
SUITE A LA SUPPRESSION DE LA CARTE HEBDOMADAIRE A 12 VOYAGES**

Décision prise dans sa séance du 10 octobre 2000

Le Conseil d'Administration du Syndicat des Transports Parisiens,
Vu l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée, relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Parisienne,
Vu l'article 127 de la loi de finances pour 1984 n° 83-1179 du 29 décembre 1983, prorogeant les dispositions de l'article 1er de la loi n° 77-1410 du 23 décembre 1977, relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région d'Ile-de-France,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié,
Vu le décret n° 59-1090 du 23 septembre 1959 portant statut du Syndicat des Transports Parisiens, modifié par le décret n° 68- 440 du 13 mai 1968,
Vu la loi n° 71- 559 du 12 juillet 1971 modifiée,
Vu le décret n° 71- 710 du 30 août 1971 modifié,
Vu ses décisions du 25 mars 1975, du 18 juin et du 1er octobre 1998, du 15 avril 1999 instituant respectivement la carte orange, la carte Imagine'R et approuvant la convention cadre pour l'attribution des compensations financières,
Vu sa décision du 17 juin 1999 supprimant les cartes hebdomadaires à 12 voyages,

D E C I D E

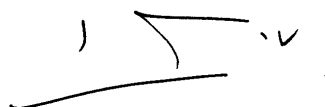
ARTICLE 1^{er} :

Des acomptes de trésorerie seront versés aux entreprises de transport sur le budget du versement de transport « entreprises privées » pour compenser les pertes de recettes suite à l'acquisition par les scolaires de cartes Imagine'R au lieu de cartes hebdomadaires à 12 voyages. Pour les lignes ou les réseaux pour lesquels l'enjeu est très important, le STP pourra décider d'avancer la date d'un comptage pour prendre en compte les nouveaux porteurs de carte Imagine'R.

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée au Président ou au Vice-Président pour signer tous les actes, décisions et documents nécessaires à l'application de la présente décision.

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France
et du Département de PARIS
Président du Conseil d'Administration
du Syndicat des Transports Parisiens



Jean-Pierre DUPORT